



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°28/2017 portant abrogation de l'arrêté municipal n°18/2017 en date du 30 août 2017 -

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu l'arrêté n°18/2017 du 30 août 2017 portant réglementation provisoire et à titre expérimental de la circulation route du Moulin de Trèfle,*
- *Vu l'arrivée de la période hivernale,*

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : l'arrêté municipal n°18/2017 du 30 août 2017 est abrogé.

ARTICLE 2 : ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Fait à ALEX, le 20 novembre 2017

Le Maire

Catherine HAUETER

